

Monsieur le Président de l'AFCEN,

Vous m'avez transmis par courrier en date 28 février 2018, le document référencé RM 17-461 intitulé Guide de l'Inspectabilité des équipements sous pression nucléaires de Niveau N2 ou N3 des centrales REP installées en France.

Selon les conditions définies par la commande du 29 mai 2018 et le Contrat AFCEN-GSEN du 20 décembre 2017 a procédé à l'instruction de ce document.

A ce titre, des réunions d'échanges entre le GSEN et l'AFCEN ont eu lieu le :

- 15 mars 2018
- 12 juin 2018,

Aussi, en complément, de nombreux échanges téléphoniques ont complété ces réunions.

Les rapports successifs suivants ont été transmis à l'AFCEN :

- 2018-01 révision 0 du 22 juin 2018
- 2018-01 révision 1 du 9 novembre 2018

A l'issue de cette instruction, le GSEN considère que :

La démarche proposée par le document RM-17-461 rev B relatif intitulé « Guide de l'Inspectabilité des équipements sous pression nucléaires de Niveau N2 ou N3 des centrales REP, sous réserve d'être appliqué conjointement avec le RCC-M édition 2018, constitue un moyen approprié pour réaliser l'étude d'inspectabilité telle que requise par l'arrêté ESPN.

Fait le 14 novembre 2018 à La Défense

Pour le GSEN

L. Balahy en qualité de mandataire du GSEN.

Signature :

